



Bourse aux livres 2018 - Lycée des Graves

Bourse aux livres AAPE – c/o LAVRAND – 31 allée Paul Cézanne – 33170 GRADIGNAN
06 21 65 00 18 aape.lycéedesgraves@gmail.com

Qu'est-ce que la Bourse aux livres ?

A partir de la seconde les manuels scolaires sont à la charge des familles.

La bourse aux livres permet de se procurer des livres à coûts réduits, de -20 à -85% du prix public.

L'association AAPE sert d'intermédiaire entre les parents en permettant la mise en vente et l'achat de livres scolaires d'occasion (en bon état), ainsi que l'achat de livres neufs à prix réduits.

Toute famille peut participer à la bourse aux livres en devenant adhérent AAPE.

La bourse aux livres est gérée exclusivement par des parents bénévoles de l'association.

Nous ne prenons aucune commission sur la vente ou la revente des livres, nous percevons uniquement 3€ par dossier afin de couvrir les frais de l'opération.

Qu'est-ce que l'AAPE ?

L'Association Autonome des Parents d'Elèves est présente dans plusieurs établissements scolaires de Gradignan depuis de nombreuses années, et aussi à Cestas, Léognan, Le Barp, Salles.

L'AAPE est une structure indépendante, libre de toute appartenance politique, et qui œuvre pour que nos enfants puissent s'intégrer dans le monde de demain avec les meilleures chances de réussite.

L'AAPE organise la bourse aux livres au lycée des Graves depuis plus de 25 ans.

Calendrier

Reprise des livres d'occasion

Secondes samedi 9 juin de 9h à 16h

Premières mercredi 4 juillet de 12h à 19h

Terminales samedi 7 juillet de 9h à 16h

Dernière reprise tous niveaux mercredi 11 juillet de 16h à 19h

Date limite des commandes (recommandée)

21 juillet 2018

Remise des livres commandés (tous niveaux confondus)

vendredi 31 août de 13h à 20h
samedi 1 septembre de 10h à 14h

Les livres sont à retirer au lycée

Comment ça marche ?

Adhérer

- ✓ La loi impose d'être adhérent de l'AAPE pour bénéficier d'une remise de prix.
- ✓ Vous devez prendre une adhésion par famille, à partir de 15€.
- ✓ Votre adhésion vous permet également de postuler pour les conseils de classe, Conseil d'Administration du lycée (membres élus) et diverses commissions.

Commander

- ✓ Remplir un bon de commande par élève.
- ✓ Possibilité de commander des livres neufs à prix réduits ou d'occasion. Pour ceux qui souhaitent des livres d'occasion, vous devez indiquer l'un des états ci-dessous :
 - Etat 2 : excellent état ou 2^{ème} année d'utilisation, 62% du prix public
 - Etat 3 : bon état ou 3^{ème} année d'utilisation, 46% du prix public
 - Etat 4 : état moyen ou 4^{ème} année d'utilisation, 31% du prix public
 - Etat 5 : état usagé ou 5^{ème} année d'utilisation et +, 15% du prix public
- ✓ Un acompte de 40€ est demandé pour les nouveaux arrivants au lycée.
- ✓ Pour nous faire parvenir votre commande :
 - Soit au lycée dans la boîte à cet effet à la vie scolaire ou lors des permanences pendant les inscriptions des secondes
 - Soit lors de la restitution de vos livres d'occasion
 - Soit par courrier (adresse en haut du recto de ce document)
- ✓ Il est recommandé de passer sa commande avant le 21 juillet 2018.
- ✓ Bon de commande perdu, vous pouvez le retrouver sur notre site www.parents-autonomes.fr
- ✓ L'encaissement de votre chèque confirme l'enregistrement de votre commande.

Récupérer la commande de livres

- ✓ Nous répartissons les livres d'occasion selon l'ordre d'arrivée des commandes, le complément se faisant en livres neufs à prix réduits.
- ✓ Vous devez venir chercher vos livres au lycée des Graves selon les dates indiquées dans le calendrier au recto.
- ✓ Pensez à vous munir d'un règlement (chèque ou espèces) et d'un sac de transport solide.
- ✓ Si vous ne pouvez pas venir aux dates prévues, arrangez vous avec quelqu'un de votre entourage car nous devons restituer la salle le soir même et n'avons pas de possibilité de stockage sur place.

Revendre

- ✓ Vous pourrez nous déposer vos livres en fin d'année scolaire selon les dates indiquées dans le calendrier au recto. (*Attention ! Dates différentes selon les niveaux*)
- ✓ De façon systématique un livre « descend » d'un état chaque année dans des conditions normales d'utilisation, de 2 voire plus s'il est très abimé. Il peut ne pas être repris s'il est trop dégradé.
- ✓ Le montant de la revente sera déduit de la nouvelle commande éventuelle.
- ✓ Pour les personnes quittant le lycée, le remboursement des livres revendus se fera fin octobre. Les manuels non revendus seront mis à la disposition de leur propriétaire.